

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830

Coteka Mousse Multi-Usages

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : Coteka Mousse Multi-Usages Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)

Type de produit REACH : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

polyuréthane

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOUDAL N.V. Everdongenlaan 18-20

B-2300 Turnhout

☎ +32 14 42 42 31 □ +32 14 42 65 14

msds@soudal.com

Fabricant du produit

SOUDAL N.V.

Everdongenlaan 18-20

B-2300 Turnhout **5** +32 14 42 42 31

msds@soudal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):

+32 14 58 45 45 (BIG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Aerosol	catég <mark>orie 1</mark>	H222: Aérosol extrêmement inflammable.
Aerosol	catég <mark>orie 1</mark>	H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Resp. Sens.	catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

2.2. Éléments d'étiquetage





Contient: diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle.

Mention d'avertissemer	at Danger
Phrases H	
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Phrases P	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
	Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

http://www.big.be

© BIG vzw

Motif de la révision: 3.2 Numéro de la révision: 0302 Date d'établissement: 2011-04-12 Date de la révision: 2016-02-22

Numéro de produit: 51591 1/17

134-15960-480-fr-FR

P261 Éviter de respirer les aéro

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122°F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Informations supplémentaires

- Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. - Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. - Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

2.3. Autres dangers

Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Ne s'applique pas

3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque	
phosphate de tris(2-chloro-1-m 01-2119486772-26	phosphate de tris(2-chloro-1-mé <mark>thyléthyle)</mark> 01-2119486772-26		1% <c<2.5%< th=""><th>Acute Tox. 4; H302</th><th>(1)(10)</th><th>Constituant</th></c<2.5%<>	Acute Tox. 4; H302	(1)(10)	Constituant
phosphate de triéthyle 01-2119492852-28		78-40-0 201-114-5	1% <c<9%< td=""><td>Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319</td><td>(1)(10)</td><td>Constituant</td></c<9%<>	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319	(1)(10)	Constituant
11 2113-92602 20 11 2113-92602 20 11 2119457014-47		101-68-8 202-966-0	0.1% <c<1%< td=""><td>Carc. 2; H351 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317</td><td>(1)(2)(8)(10)</td><td>Constituant</td></c<1%<>	Carc. 2; H351 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317	(1)(2)(8)(10)	Constituant
éther méthylique 01-2119472128-37		115-10-6 204-065-8	1% <c<20%< td=""><td>Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280</td><td>(1)(2)(10)</td><td>Gaz propulseur</td></c<20%<>	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280	(1)(2)(10)	Gaz propulseur
propane 01-2119486944-21		74-98-6 200-827-9	1% <c<10%< td=""><td>Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280</td><td>(1)(2)(10)</td><td>Gaz propulseur</td></c<10%<>	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280	(1)(2)(10)	Gaz propulseur
		75-28-5 200-857-2	1% <c<10%< td=""><td>Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280</td><td>(1)(2)(10)</td><td>Gaz propulseur</td></c<10%<>	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280	(1)(2)(10)	Gaz propulseur
(butadiène-1,3, conc<0.1%)						

⁽¹⁾ Texte intégral des phrases H: voir point 16

- (2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires
- (8) Limites de concentration spécifiques, voir point 16
- (10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

En cas de malaise consulter un médicin.

Après inhalation:

Emmener la victime à l'ai<mark>r frais. Troubles respiratoires: consulte</mark>r médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux:

Rincer à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion

Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

EXPOSITION A DE FORTE<mark>S CONCENTRATIONS: Maux de tête. N</mark>ausées. Pertes de connaissance.

Après contact avec la peau:

Pas d'effets connus.

Après contact avec les yeux:

Irritation légère.

Après ingestion:

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2011-04-12

Date de la révision: 2016-02-22

Numéro de la révision: 0302 Numéro de produit: 51591 2 / 17

Pas d'effets connus.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée. Mousse polyvalente. Poudre BC. Acide carbonique.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion: formation de CO, CO2 et petites quantités de vapeurs nitreuses, acide chlorhydrique, oxydes de phosphore. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Refroidir à l'eau les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu. Risque d'explosion physique: éteindre/refroidir depuis abri. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur. Après refroidissement: explosion physique toujours possible. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive.

6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer le liquide répandu. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laisser figer et recueillir par des moyens mécaniques. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Nettoyer (traiter) surfaces souillées avec acétone. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Température de stockage: < 50 °C. Conserver à température de chambre. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Ventilation au ras du sol. Local à l'épreuve du feu. Protéger contre le gel. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, sources d'ignition.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aérosol

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2011-04-12

Date de la révision: 2016-02-22

Numéro de la révision: 0302 Numéro de produit: 51591 3 / 17

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

Pays-Bas Difenylmethaan-4,4'-diisocyanaat	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif)	0.0048 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif)	0.05 mg/m³
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif)	0.02 ppm
	caractère indicatif)	0.21 mg/m³
Dimethylether	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	783 ppm
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	1500 mg/m³
IE .		
Dxyde de diméthyle	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	1920 mg/m³
Belgique		
1,4'-Diisocyanate de dip <mark>hénylméthane (MDI)</mark>	·	0.005 ppm
		0.052 mg/m ³
lydrocarbures aliphatiques sous forme gazeuse : (Alcanes C1- :4)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1000 ppm
Dxyde de diméthyle	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1000 ppm 1920 mg/m³
USA (TLV-ACGIH) Butane, all isomers	h (slavy savyta dvyša (TIV. Adapted Valva)	1000 0000
Methylene bisphenyl isocyanate (MDI)	Valeur courte durée (TLV - Adopted Value) Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV -	1000 ppm 0.005 ppm
vietrylene bisprienyi isocyanace (NIDI)	Adopted Value)	0.003 ррш
Allemagne		
l,4'-Methylendiphenyldii <mark>socyanat</mark>		0.05 mg/m³
Dimethylether		1000 ppm
		1900 mg/m³
sobutan	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	1000 ppm
		2400 mg/m ³
ropan		1000 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	1800 mg/m³
rance		
I,4'-Diisocyanate de diph <mark>énylméthane</mark>	non réglementaire indicative)	0.01 ppm
	non réglementaire indicative)	0.1 mg/m³
		0.02 ppm
Oveda da dimáthula	, , ,	0.2 mg/m³
Oxyde de diméthyle	réglementaire indicative)	1000 ppm 1920 mg/m³
	réglementaire indicative)	1920 IIIg/III
JK		
Dimethyl ether	exposure limit (EH40/2005))	400 ppm
	exposure limit (EH40/2005))	766 mg/m³
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	500 ppm
	Date 41/4-1-1	
révision: 3.2	Date d'établissement: 2011-04-12	

Numéro de produit: 51591

4/17

Motif de

Numéro de la révision: 0302

Dimethyl ether			rkplace exposure limit (EH40/2	
socyanates, all (as -NCO) Exce	pt methyl isocyanate	exposure limit (EH40/200		, ,
		Valeur courte durée (Wor	rkplace exposure limit (EH40/2	005)) 0.07 mg/i
) Valeurs limites biologi <mark>ques n</mark>				
es valeurs limites sont reprises	s ci-dessous, si celles-ci sont	disponibles et applicables.		
l' Méthodes de prélèvement Cela est repris ci-dessous <mark>, s'il es</mark>	et disponible et applicable			
1,4-Methylene Bisphenyl Isocy		NIOSH	5521	
1,4'-Methylenebis(phenylisocy		NIOSH	5525	
Methylene Bisphenyl Isocyanat		OSHA	18	
Methylene Bisphenyl Isoc <mark>yanat</mark>	e (MDI)	OSHA	47	
Methylene Bisphenyl Iso <mark>cyanat</mark>		OSHA	33	
B Valeurs limites applicables longer services in the services is valeurs DNEL/PNEC			ues	
<u> DNEL/DMEL - Travailleurs</u>				
hosphate de tris(2-chloro-1-m			No.	- In
Seuil (DNEL/DMEL)	Type	una unio cute a fa	Valeur	Remarque
DNEL	Effets aigus systémiq Effets aigus systémiq		0.582 mg/m³ 0.93 mg/m³	
		long terme – voie cutanée	0.528 mg/kg bw/jour	
		long terme – inhalation	0.93 mg/kg bw/jour	
hosphate de triéthyle	Errets systemiques a	terme initialitation	0.55 Mb/ NB DW/ Jour	I
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре		Valeur	Remarque
DNEL		long terme – inhalation	11.81 mg/m³	
	Effets aigus systémiq		94.5 mg/m³	
		long terme – voie cutanée	3.35 mg/kg bw/jour	
 	Effets aigus systémiq	ues – voie cutanée	26.8 mg/kg bw/jour	
liisocyanate de 4,4'-mét <mark>hylène</mark> Seuil (DNEL/DMEL)	Type		Valeur	Remarque
DNEL DIVIEL)	Effets locaux à long t	erme – inhalation	0.05 mg/m ³	Remarque
	Effets aigus locaux –		0.1 mg/m³	
DNEL	Effets aigus systémiq Effets aigus systémiq		0.264 mg/m³ 0.23 mg/m³	
	Effets aigus systémiq		0.33 mg/kg bw/jour	
	Effets digus systeming		5. 5. 17	
	Effets systémiques à	iong terme – voie cutanee	U.264 mg/kg bw/lour	
	Effets systémiques à Effets systémiques à	long terme – inhalation	0.264 mg/kg bw/jour 0.23 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à	-	5. 5. 7	
hosphate de triéthyle	Effets systémiques à Effets systémiques à	long terme – inhalation	0.23 mg/kg bw/jour 0.33 mg/m ³	
Seuil (DNEL/DMEL)	Effets systémiques à Effets systémiques à Type	long terme – inhalation long terme – voie orale	0.23 mg/kg bw/jour 0.33 mg/m ³ Valeur	Remarque
	Effets systémiques à Effets systémiques à Type Effets systémiques à	long terme – inhalation long terme – voie orale long terme – inhalation	0.23 mg/kg bw/jour 0.33 mg/m³ Valeur 2.91 mg/m³	Remarque
Seuil (DNEL/DMEL)	Effets systémiques à Effets systémiques à Type Effets systémiques à Effets aigus systémiq	long terme – inhalation long terme – voie orale long terme – inhalation ues – inhalation	0.23 mg/kg bw/jour 0.33 mg/m ³ Valeur 2.91 mg/m ³ 23.28 mg/m ³	Remarque
Seuil (DNEL/DMEL)	Effets systémiques à Effets systémiques à Type Effets systémiques à Effets aigus systémiq	long terme – inhalation long terme – voie orale long terme – inhalation ues – inhalation long terme – voie cutanée	0.23 mg/kg bw/jour 0.33 mg/m³ Valeur 2.91 mg/m³	Remarque
Seuil (DNEL/DMEL)	Effets systémiques à Effets systémiques à Type Effets systémiques à Effets aigus systémiq Effets systémiques à Effets aigus systémiq Effets aigus systémiq Effets aigus systémiq	long terme – inhalation long terme – voie orale long terme – inhalation ues – inhalation long terme – voie cutanée ues – voie cutanée long terme – voie orale	0.23 mg/kg bw/jour 0.33 mg/m³ Valeur 2.91 mg/m³ 23.28 mg/m³ 1.67 mg/kg bw/jour	Remarque
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL	Effets systémiques à Effets systémiques à Type Effets systémiques à Effets aigus systémiq	long terme – inhalation long terme – voie orale long terme – inhalation ues – inhalation long terme – voie cutanée ues – voie cutanée long terme – voie orale	0.23 mg/kg bw/jour 0.33 mg/m³ Valeur 2.91 mg/m³ 23.28 mg/m³ 1.67 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour	Remarque
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL liisocyanate de 4,4'-méthylène	Effets systémiques à Effets systémiques à Type Effets systémiques à Effets aigus systémiq Effets systémiques à Effets aigus systémiq Effets aigus systémiq Effets aigus systémiq Effets systémiques à Effets aigus systémiq	long terme – inhalation long terme – voie orale long terme – inhalation ues – inhalation long terme – voie cutanée ues – voie cutanée long terme – voie orale	0.23 mg/kg bw/jour 0.33 mg/m³ Valeur 2.91 mg/m³ 23.28 mg/m³ 1.67 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL liisocyanate de 4,4'-méthylène Seuil (DNEL/DMEL)	Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets aigus systémiq	long terme – inhalation long terme – voie orale long terme – inhalation ues – inhalation long terme – voie cutanée ues – voie cutanée long terme – voie orale ues – voie orale	0.23 mg/kg bw/jour 0.33 mg/m³ Valeur 2.91 mg/m³ 23.28 mg/m³ 1.67 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour Valeur	Remarque
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL liisocyanate de 4,4'-méthylène	Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets aigus systémiq Effets systémiques à Effets aigus systémiq Effets systémiques à Effets aigus systémiq Effets systémiques à Effets logus systémiq Effets aigus systémiq Effets logus à long t	long terme – inhalation long terme – voie orale long terme – inhalation ues – inhalation long terme – voie cutanée ues – voie cutanée long terme – voie orale ues – voie orale ues – voie orale ues – inhalation	0.23 mg/kg bw/jour 0.33 mg/m³ Valeur 2.91 mg/m³ 23.28 mg/m³ 1.67 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour 1.67 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour Valeur 0.025 mg/m³	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL liisocyanate de 4,4'-méthylène Seuil (DNEL/DMEL) DNEL	Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets aigus systémiq	long terme – inhalation long terme – voie orale long terme – inhalation ues – inhalation long terme – voie cutanée ues – voie cutanée long terme – voie orale ues – voie orale ues – voie orale ues – inhalation	0.23 mg/kg bw/jour 0.33 mg/m³ Valeur 2.91 mg/m³ 23.28 mg/m³ 1.67 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour Valeur	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL liisocyanate de 4,4'-méthylène Seuil (DNEL/DMEL)	Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets aigus systémiq Effets systémiques à Effets aigus systémiq Effets systémiques à Effets aigus systémiq Effets systémiques à Effets logus systémiq Effets aigus systémiq Effets logus à long t	long terme – inhalation long terme – voie orale long terme – inhalation ues – inhalation long terme – voie cutanée ues – voie cutanée long terme – voie orale ues – voie orale ues – voie orale ues – inhalation	0.23 mg/kg bw/jour 0.33 mg/m³ Valeur 2.91 mg/m³ 23.28 mg/m³ 1.67 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour 1.67 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour Valeur 0.025 mg/m³	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL liisocyanate de 4,4'-méthylène Seuil (DNEL/DMEL) DNEL	Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets aigus systémiq Effets systémiques à Effets aigus systémiq Effets systémiques à Effets aigus systémiq Effets systémiques à Effets logus systémiq Effets aigus systémiq Effets logus à long t	long terme – inhalation long terme – voie orale long terme – inhalation ues – inhalation long terme – voie cutanée ues – voie cutanée long terme – voie orale ues – voie orale ues – inhalation ues – inhalation ues – inhalation ues – inhalation	0.23 mg/kg bw/jour 0.33 mg/m³ Valeur 2.91 mg/m³ 23.28 mg/m³ 1.67 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour 1.67 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour Valeur 0.025 mg/m³	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL liisocyanate de 4,4'-méthylène Seuil (DNEL/DMEL) DNEL DNEC chosphate de triéthyle Compartiments Eau douce (non salée)	Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets aigus systémiq Effets locaux à long t Effets aigus systémiq Vale 0.63	long terme – inhalation long terme – voie orale long terme – inhalation long terme – inhalation long terme – voie cutanée long terme – voie cutanée long terme – voie orale long terme – voie orale long terme – inhalation lues – inhalation lues – inhalation lues – inhalation lues – inhalation	0.23 mg/kg bw/jour 0.33 mg/m³ Valeur 2.91 mg/m³ 23.28 mg/m³ 1.67 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour 1.67 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour Valeur 0.025 mg/m³ 0.05 mg/m³	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL liisocyanate de 4,4'-méthylène Seuil (DNEL/DMEL) DNEL DNEL Compartiments Eau douce (non salée) STP	Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets aigus systémiq diphényle Type Effets locaux à long t Effets aigus systémiq Vale 0.63 298.	long terme – inhalation long terme – voie orale long terme – inhalation ues – inhalation long terme – voie cutanée ues – voie cutanée long terme – voie orale ues – voie orale ues – inhalation ues – inhalation ues – inhalation ues – inhalation	0.23 mg/kg bw/jour 0.33 mg/m³ Valeur 2.91 mg/m³ 23.28 mg/m³ 1.67 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour 1.67 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour Valeur 0.025 mg/m³ 0.05 mg/m³	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL liisocyanate de 4,4'-méthylène Seuil (DNEL/DMEL) DNEL DNEC chosphate de triéthyle Compartiments Eau douce (non salée) STP liisocyanate de 4,4'-méthylène	Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets aigus systémiq Uppe Effets locaux à long t Effets aigus systémiq Vale 0.63 298.	long terme – inhalation long terme – voie orale long terme – inhalation long terme – inhalation long terme – voie cutanée long terme – voie cutanée long terme – voie orale long terme – voie orale long terme – inhalation lues – inhalation	0.23 mg/kg bw/jour 0.33 mg/m³ Valeur 2.91 mg/m³ 23.28 mg/m³ 1.67 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour Valeur 0.025 mg/m³ 0.05 mg/m³ Remarque	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL liisocyanate de 4,4'-méthylène Seuil (DNEL/DMEL) DNEL PNEC chosphate de triéthyle Compartiments Eau douce (non salée) STP liisocyanate de 4,4'-méthylène Compartiments	Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets aigus systémiq Effets locaux à long t Effets aigus systémiq Vale 0.63 298.	long terme – inhalation long terme – voie orale long terme – inhalation long terme – inhalation long terme – voie cutanée lues – voie cutanée long terme – voie orale lues – voie orale lues – voie orale lues – inhalation	0.23 mg/kg bw/jour 0.33 mg/m³ Valeur 2.91 mg/m³ 23.28 mg/m³ 1.67 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour 1.67 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour Valeur 0.025 mg/m³ 0.05 mg/m³	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL liisocyanate de 4,4'-méthylène Seuil (DNEL/DMEL) DNEL DNEL compartiments Eau douce (non salée) STP liisocyanate de 4,4'-méthylène Compartiments Eau douce (non salée) STP	Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets aigus systémiq Uppe Effets locaux à long t Effets aigus systémiq Vale 0.63 298. Ediphényle Vale 1 mg	long terme – inhalation long terme – voie orale long terme – inhalation long terme – inhalation long terme – voie cutanée long terme – voie cutanée long terme – voie orale long terme – voie orale long terme – inhalation long terme – voie orale long terme – voie cutanée long terme – voie cutanée long terme – inhalation long terme – voie orale long terme – voie orale long terme – voie cutanée long terme – voie orale long terme – voie cutanée long terme – voie orale	0.23 mg/kg bw/jour 0.33 mg/m³ Valeur 2.91 mg/m³ 23.28 mg/m³ 1.67 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour Valeur 0.025 mg/m³ 0.05 mg/m³ Remarque	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL diisocyanate de 4,4'-méthylène Seuil (DNEL/DMEL) DNEL DNEC chosphate de triéthyle Compartiments Eau douce (non salée) STP diisocyanate de 4,4'-méthylène Compartiments Eau douce (non salée) Eau douce (non salée) Eau douce (non salée) Eau douce (non salée) Eau de mer	Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets aigus systémiq Effets aigus systémiques à Effets aigus systémiq Vale Vale 0.63 298. diphényle Vale 1 mg 0.1 r	long terme – inhalation long terme – voie orale long terme – inhalation ues – inhalation long terme – voie cutanée ues – voie cutanée long terme – voie orale ues – voie orale ues – inhalation ues – inhalation ues – inhalation ur 2 mg/l 5 mg/l ur g/l mg/l	0.23 mg/kg bw/jour 0.33 mg/m³ Valeur 2.91 mg/m³ 23.28 mg/m³ 1.67 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour Valeur 0.025 mg/m³ 0.05 mg/m³ Remarque	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL liisocyanate de 4,4'-méthylène Seuil (DNEL/DMEL) DNEL DNEL compartiments Eau douce (non salée) STP liisocyanate de 4,4'-méthylène Compartiments Eau douce (non salée) STP	Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets aigus systémiq Uppe Effets locaux à long t Effets aigus systémiq Vale 0.63 298. Ediphényle Vale 1 mg	long terme – inhalation long terme – voie orale long terme – inhalation ues – inhalation long terme – voie cutanée ues – voie cutanée long terme – voie orale ues – voie orale ues – inhalation ures – inhalation ur 2 mg/l 5 mg/l ur g/l ng/l	0.23 mg/kg bw/jour 0.33 mg/m³ Valeur 2.91 mg/m³ 23.28 mg/m³ 1.67 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour Valeur 0.025 mg/m³ 0.05 mg/m³ Remarque	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL Liisocyanate de 4,4'-méthylène Seuil (DNEL/DMEL) DNEL Compartiments Eau douce (non salée) STP Liisocyanate de 4,4'-méthylène Compartiments Eau douce (non salée) Eau douce (non salée) Eau douce (non salée) Eau de mer Eau (rejets intermittents) STP Sol	Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets aigus systémiq Effets aigus systémiques à Effets locaux à long t Effets aigus systémiq Vale 0.63 298. diphényle Vale 1 mg 0.1 r 10 m	long terme – inhalation long terme – voie orale long terme – inhalation ues – inhalation long terme – voie cutanée ues – voie cutanée long terme – voie orale ues – voie orale ues – inhalation ures – inhalation ur 2 mg/l 5 mg/l ur g/l ng/l	0.23 mg/kg bw/jour 0.33 mg/m³ Valeur 2.91 mg/m³ 23.28 mg/m³ 1.67 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour Valeur 0.025 mg/m³ 0.05 mg/m³ Remarque	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL Liisocyanate de 4,4'-méthylène Seuil (DNEL/DMEL) DNEL Compartiments Eau douce (non salée) STP Liisocyanate de 4,4'-méthylène Compartiments Eau douce (non salée) STP Liisocyanate de 4,6'-méthylène Compartiments Eau douce (non salée) Eau de mer Eau (rejets intermittents) STP Sol G Control banding	Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets aigus systémiq Effets aigus systémiques à Effets aigus systémique	long terme – inhalation long terme – voie orale long terme – inhalation ues – inhalation long terme – voie cutanée ues – voie cutanée long terme – voie orale ues – voie orale ues – inhalation ues – inhalation ues – inhalation ur 2 mg/l 5 mg/l ur g/l ng/l ng/l	0.23 mg/kg bw/jour 0.33 mg/m³ Valeur 2.91 mg/m³ 23.28 mg/m³ 1.67 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour Valeur 0.025 mg/m³ 0.05 mg/m³ Remarque	
Seuil (DNEL/DMEL) DNEL Liisocyanate de 4,4'-méthylène Seuil (DNEL/DMEL) DNEL Compartiments Eau douce (non salée) STP Liisocyanate de 4,4'-méthylène Compartiments Eau douce (non salée) Eau douce (non salée) Eau douce (non salée) Eau de mer Eau (rejets intermittents) STP Sol	Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets systémiques à Effets aigus systémiq Effets aigus systémiques à Effets aigus systémique	long terme – inhalation long terme – voie orale long terme – inhalation ues – inhalation long terme – voie cutanée ues – voie cutanée long terme – voie orale ues – voie orale ues – inhalation ues – inhalation ues – inhalation ur 2 mg/l 5 mg/l ur g/l ng/l ng/l	0.23 mg/kg bw/jour 0.33 mg/m³ Valeur 2.91 mg/m³ 23.28 mg/m³ 1.67 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour 13.36 mg/kg bw/jour Valeur 0.025 mg/m³ 0.05 mg/m³ Remarque	

5 / 17

Numéro de produit: 51591

Quick-FDS [21122-73620-07529-013373] - 2025-10-29 - 20:26:41

Numéro de la révision: 0302

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Masque à gaz avec filtre A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

b) Protection des mains:

Gants.

Matériaux appropriés	Délai de rupture	Épaisseur		
PEBD (polyéthylène à bas <mark>se densité)</mark>	10 minutes	0.025 mm		

c) Protection des yeux:

Lunettes bien ajustables.

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique		Aérosol Aérosol			
Odeur		Odeur caractéristique			
Seuil d'odeur		Aucun renseignement disponible			
Couleur		Couleurs varient en fonction de la composition			
Taille des particules		Aucun renseignement disponible			
Limites d'inflammabilité		Aucun renseignement disponible			
Inflammabilité		Aérosol extrêmement inflammable.			
Log Kow		Sans objet (mélange)			
Viscosité dynamique		Aucun renseignement disponible			
Viscosité cinématique		Aucun renseignement disponible			
Point de fusion		Aucun renseignement disponible			
Point d'ébullition		Aucun renseignement disponible			
Point d'éclair		Aucun renseignement disponible			
Taux d'évaporation		Aucun renseignement disponible			
Densité de vapeur relativ	<i>r</i> e	>1			
Pression de vapeur		Aucun renseignement disponible			
Solubilité		l'eau ; insoluble			
Densité relative		0.89; 20°C			
Température de décomp	osition	Aucun renseignement disponible			
Température d'auto-igni	tion	Aucun renseignement disponible			
Propriétés explosives		Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives			
Propriétés comburantes		Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes			
рН		Aucun renseignement disponible			

9.2. Autres informations

Température critique	Aucun renseignement disponible
Pression critique	Aucun renseignement disponible
Tension superficielle	Aucun renseignement disponible
Densité absolue	890 kg/m³ : 20 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle. Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4. Conditions à éviter

Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Motif de la révision: 3.2	Date d'établissement: 2011-04-12
	Date de la révision: 2016-02-22

Numéro de la révision: 0302 Numéro de produit: 51591 6 / 17

Aucun renseignement disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: formation de CO, CO2 et petites quantités de vapeurs nitreuses, acide chlorhydrique, oxydes de phosphore.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

Coteka Mousse Multi-Usages

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Oral	DL50	Méthode B.1 ter de	500 mg/kg bw -		Rat (mâle)	Valeur	
		ľUE	2000 mg/kg bw			expérimentale	
Dermal	DL50	OCDE 402	> 2000 mg/kg bw	24 h	Lapin	Valeur	
					(masculin/féminin)	expérimentale	
Inhalation (aérosol)	CL50	Équivalent à OCDE	> 5 mg/l air	4 h	Rat	Éléments de	
		403			(masculin/féminin)	preuve	

phosphate de triéthyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		1600 mg/kg		Rat	Données insuffisantes, non concluantes	
Dermal	DL50		> 20000 mg/kg bw		Lapin	Données insuffisantes, non concluantes	
Inhalation (aérosol)	CL50	OCDE 403	> 8.817 mg/l air	4 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Voie d'exposition	Paran	nètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition		Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		Équivalent à OCDE 401	> 7616 mg/kg		Rat (femelle)	Read-across	
Dermal	DL50		Équivalent à OCDE 402	> 9400 mg/kg bw	24 h	Lapin (masculin/féminin)	Read-across	
Dermal	Taux d'abso n percu	orptio	EPA OPPTS 870.7600	0.9 %	8 h	Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (aérosol)	CL50		Équivalent à OCDE 403	0.49 mg/l air	4 h	Rat (masculin/féminin)	Read-across	
				catégorie 4			Annexe VI	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Faible toxicité aiguë par voie c<mark>utanée</mark> Faible toxicité aiguë par voie o<mark>rale</mark> Faible toxicité aiguë par inhalat<mark>ion</mark>

Corrosion/irritation

Coteka Mousse Multi-Usages

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Oeil	Non irritant	Équivalent à OCDE	72 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur	
		405				expérimentale	
Peau	Non irritant	OCDE 404	4 h		Lapin	Valeur	
						expérimentale	

Motif de la révision: 3.2 Date d'établissement: 2011-04-12

Date de la révision: 2016-02-22

7/17

Numéro de la révision: 0302 Numéro de produit: 51591

éthyle	e tri	C	phate	phos	ı
--------	-------	---	-------	------	---

Voie d'exposition	Résultat	Mét	thode D	Ourée d	l'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Modéréme	nt OCD	DE 405 2	24 h			Lapin	Valeur	
	irritant							expérimentale	
Peau	Non irritant	: OCD	DE 404 4	ŀ h		1; 24; 48; 72; 168	Lapin	Valeur	
						heures		expérimentale	

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Voie d'exposition	Résulta	t	Méthode	Durée	d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Légèren	nent irritant					Lapin	Valeur expérimentale	
Oeil	Irritant						Humain	Éléments de preuve	
Peau	Irritant		OCDE 404	4 h		24; 48; 72 heures	Lapin	Read-across	
Peau	Irritant						Humain	Éléments de preuve	
Inhalation	Irritant					V		Éléments de preuve	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé dans les irritants cutanés Non classé comme irritant pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cuta<mark>née</mark>

Coteka Mousse Multi-Usages

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Peau Non sensibilisant OCDE 429 Souris Valeur	Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	 Détermination de la valeur	Remarque
experimentale	Peau	Non sens <mark>ibilisant</mark>	OCDE 429			Valeur expérimentale	

<u>phosphate de triethyle</u>

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sens <mark>ibilisant</mark>	OCDE 429			 Valeur expérimentale	
Inhalation					Dispense de données	

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	•	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Sensibili <mark>sant</mark>	OCDE 429				Valeur expérimentale	
Inhalation	Sensibili <mark>sant</mark>					Valeur expérimentale	
Inhalation	Sensibili <mark>sant</mark>				Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé comme sensibilisan<mark>t par voie cutanée</mark>

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Coteka Mousse Multi-Usages

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Voie d'exposition	Paramètr	e Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral	LOAEL	Équivalent à OCDE 408	800 ppm	Foie	•	13 semaines (tous les jours)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Oral	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	2500 ppm			13 semaines (tous les jours)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2011-04-12 Date de la révision: 2016-02-22

Numéro de la révision: 0302 Numéro de produit: 51591

8 / 17

phosphate de triéthyle Voie d'exposition Paramètre Méthode Valeur Organe Effet Durée d'exposition Espèce Par voie orale (sonde gastrique) NOAEL OCDE 407 1000 mg/kg bw/jour Aucun effet 4 semaines (tous les jours) Rat (masculin/in) Dermal Inhalation (aérosol) NOAEC Essai de toxicité 366 mg/m³ air subchronique Aucun effet 12 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine) diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle Voie d'exposition Paramètre Méthode Valeur Organe Effet Durée d'exposition Espèce Inhalation (aérosol) LOAEC Autres 0.23 mg/m³ air Poumons Affection/dégén ≤ 104 semaines érescence des (17h/jour, 5 Rat (femellérescence des ferescence des (17h/jour, 5)	Détermination de la valeur Valeur émini expérimentale Dispense de données Données insuffisantes, non concluant
Voie d'exposition Paramètre Méthode Valeur Organe Effet Durée d'exposition Espèce Par voie orale (sonde gastrique) NOAEL OCDE 407 1000 mg/kg bw/jour Aucun effet 4 semaines (tous les jours) Rat (masculin/in) Dermal Inhalation (aérosol) NOAEC Essai de toxicité 366 mg/m³ air subchronique Aucun effet 12 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine) diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle Voie d'exposition Paramètre Méthode Valeur Organe Effet Durée d'exposition Espèce Inhalation (aérosol) LOAEC Autres 0.23 mg/m³ air Poumons Affection/dégén ≤ 104 semaines Rat (femell	de la valeur Valeur émini expérimentale Dispense de données Données insuffisantes,
(sonde gastrique) bw/jour jours) (masculin/in) Dermal Inhalation (aérosol) NOAEC Essai de toxicité 366 mg/m³ air subchronique Aucun effet 12 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine) diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle Voie d'exposition Paramètre Méthode Valeur Organe Effet Durée d'exposition Espèce Inhalation (aérosol) LOAEC Autres 0.23 mg/m³ air Poumons Affection/dégén ≤ 104 semaines Rat (femell	émini expérimentale Dispense de données Données insuffisantes,
Dermal Inhalation (aérosol) NOAEC Essai de toxicité 366 mg/m³ air subchronique Subchr	données Données insuffisantes,
subchronique (6h/jour, 5 jours/semaine)	Données insuffisantes,
Voie d'exposition Paramètre Méthode Valeur Organe Effet Durée d'exposition Espèce Inhalation (aérosol) LOAEC Autres 0.23 mg/m³ air Poumons Affection/dégén ≤ 104 semaines Rat (femell	
Inhalation (aérosol) LOAEC Autres 0.23 mg/m³ air Poumons Affection/dégén ≤ 104 semaines Rat (femell	
	Déterminatior de la valeur
tissus jours/semaine) pulmonaires	e) Valeur expérimentale
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte	
<u>Conclusion</u>	
Faible toxicité subchronique p <mark>ar voie cutanée</mark>	
Faible toxicité subchronique par voie orale	
Faible toxicité subchronique p <mark>ar inhalation</mark>	
utagénicité sur les cellules germin <mark>ales (in vitro)</mark>	
oteka Mousse Multi-Usages	
Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange	
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) Désultat Dé	mination de la valeu
	mination de la valeur nts de preuve
hamster chinois	nts de preuve
	nts de preuve
	nts de preuve
L5178Y)	
phosphate de triéthyle	
	mination de la valeur
Négatif avec activation Mégatif avec activation Mégatif avec activation Mégatif sans Activation métabolique	expérimentale
métabolique, négatif sans activation métabolique	expérimentale
diisocyanate de 4,4'-méthylèn <mark>ediphényle</mark>	
Résultat Méthode Substrat d'essai Effet Déter	mination de la valeur
	expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	
métabolique, négatif sans activation métabolique	
métabolique, négatif sans activation métabolique utagénicité sur les cellules germinales (in vivo) coteka Mousse Multi-Usages	
métabolique, négatif sans activation métabolique utagénicité sur les cellules germinales (in vivo) Coteka Mousse Multi-Usages Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange	
métabolique, négatif sans activation métabolique utagénicité sur les cellules germinales (in vivo) Coteka Mousse Multi-Usages Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	
métabolique, négatif sans activation métabolique utagénicité sur les cellules germinales (in vivo) Coteka Mousse Multi-Usages Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange	Détermination de la
métabolique, négatif sans activation métabolique utagénicité sur les cellules germinales (in vivo) Coteka Mousse Multi-Usages Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe	valeur
métabolique, négatif sans activation métabolique utagénicité sur les cellules germinales (in vivo) Coteka Mousse Multi-Usages Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	
métabolique, négatif sans activation métabolique utagénicité sur les cellules germinales (in vivo) Coteka Mousse Multi-Usages Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe Négatif Équivalent à OCDE 475 phosphate de triéthyle	valeur Éléments de preuve
métabolique, négatif sans activation métabolique utagénicité sur les cellules germinales (in vivo) Coteka Mousse Multi-Usages Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe Négatif Équivalent à OCDE 475	valeur Éléments de preuve Détermination de la
métabolique, négatif sans activation métabolique Litagénicité sur les cellules germinales (in vivo) Loteka Mousse Multi-Usages Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe Négatif Équivalent à OCDE 475 phosphate de triéthyle Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe	valeur Éléments de preuve
métabolique, négatif sans activation métabolique utagénicité sur les cellules germinales (in vivo) Coteka Mousse Multi-Usages Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe Négatif Équivalent à OCDE 475 phosphate de triéthyle Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe Négatif Souris (mâle) Moelle osseuse	valeur Éléments de preuve Détermination de la
métabolique, négatif sans activation métabolique Litagénicité sur les cellules germinales (in vivo) Loteka Mousse Multi-Usages Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe Négatif Équivalent à OCDE 475 phosphate de triéthyle Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe	valeur Éléments de preuve Détermination de la valeur Détermination de la
métabolique, négatif sans activation métabolique Latagénicité sur les cellules germinales (in vivo) Loteka Mousse Multi-Usages Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe Rat (mâle) phosphate de triéthyle Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe Méthode Négatif Moelle osseuse diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe Négatif Activation Substrat d'essai Organe Négatif Moelle osseuse disocyanate de 4,4'-méthylènediphényle Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe	valeur Éléments de preuve Détermination de la valeur
métabolique, négatif sans activation métabolique utagénicité sur les cellules germinales (in vivo) Coteka Mousse Multi-Usages Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe Négatif Équivalent à OCDE 475 phosphate de triéthyle Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe Négatif Souris (mâle) Moelle osseuse diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe Négatif OCDE 474 3 semaines (1h/jour, 1 jour/semaine)	valeur Éléments de preuve Détermination de la valeur Détermination de la valeur
métabolique, négatif sans activation métabolique Atagénicité sur les cellules germinales (in vivo) Acteka Mousse Multi-Usages Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe Négatif Équivalent à OCDE Rat (mâle) phosphate de triéthyle Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe Négatif Souris (mâle) Moelle osseuse diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe Négatif OCDE 474 3 semaines (1h/jour, 1 jour/semaine)	valeur Éléments de preuve Détermination de la valeur Détermination de la valeur
métabolique, négatif sans activation métabolique utagénicité sur les cellules germinales (in vivo) Coteka Mousse Multi-Usages Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe Négatif Équivalent à OCDE 475 phosphate de triéthyle Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe Négatif Souris (mâle) Moelle osseuse diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe Négatif OCDE 474 3 semaines (1h/jour, 1 jour/semaine) ncérogénicité Coteka Mousse Multi-Usages	valeur Éléments de preuve Détermination de la valeur Détermination de la valeur
métabolique, négatif sans activation métabolique Atagénicité sur les cellules germinales (in vivo) Acteka Mousse Multi-Usages Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe Négatif Équivalent à OCDE Rat (mâle) phosphate de triéthyle Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe Négatif Souris (mâle) Moelle osseuse diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle Résultat Méthode Durée d'exposition Substrat d'essai Organe Négatif OCDE 474 3 semaines (1h/jour, 1 jour/semaine)	valeur Éléments de preuve Détermination de la valeur Détermination de la valeur

9/17

Numéro de produit: 51591

Numéro de la révision: 0302

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Voie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination
d'exposition								de la valeur
Inhalation	NOAEC	Autres	0.7 mg/m³ air	104 semaines	Rat (femelle)	Aucun effet		Valeur
(aérosol)				(17h/jour, 5		cancérogène		expérimentale
				iours/semaine)				

Toxicité pour la reproduction

Coteka Mousse Multi-Usages

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

	Paramètre	Méthode		Durée d'exposition	Espèce	Effet	. 3.	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	LOAEL (P)	OCDE 416	99 <mark>mg</mark> /kg bw	> 10 semaines (tous les jours)			Organe reproducteur féminin	Valeur expérimentale
	NOAEL (P)	OCDE 416	O, O	> 10 semaines (tous les jours)	Rat (mâle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	1000 mg/kg bw	70 jour(s)	Rat (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale

phosphate de triéthyle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	OCDE 414	625 mg/kg bw/jour	10 jour(s)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEL	OCDE 414	125 mg/kg bw/jour	10 jour(s)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOEL		335 mg/kg bw/jour	120 jour(s) - 150 jour(s)	Rat (masculin/fémin in)	Aucun effet		Données insuffisantes, non concluantes

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	. 3.	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	OCDE 414	3 mg/m³ air	10 jours (6h/jour)	Rat (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
	LOAEL	OCDE 414	9 mg/m³ air	10 jours (6h/jour)	Rat (femelle)	Embryotoxicité		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEL	OCDE 414	4 mg/kg bw/jour	10 jour(s)	Rat (femelle)	Aucun effet		Read-across
Effets sur la fertilité								Dispense de données

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion CMR

Non classé pour la cancérogénicité

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement

Toxicité autres effets

Coteka Mousse Multi-Usages

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Paramètre	Méthod	9	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	J. J.	Détermination de la valeur
DL50			100 mg/kg bw				Souris (mâle)	Valeur
								expérimentale

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Coteka Mousse Multi-Usages

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Difficultés respiratoires. Eruption/dermatite.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Coteka Mousse Multi-Usages

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2011-04-12

Date de la révision: 2016-02-22

Numéro de la révision: 0302 Numéro de produit: 51591 10 / 17

hosphate de tris(2-chloro-1-m	éth	yléthyle)							
		Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception	Eau	Détermination de la
							de test	douce/salée	valeur
Toxicité aiguë poissons		CL50		56.2 mg/l	96 h	Brachydanio	Système	Eau douce	Valeur
						rerio	statique	(non salée)	expérimentale; GLP
Toxicité aiguë invertébrés		CE50	OCDE 202	65 mg/l - 335	48 h	Daphnia magna			Valeur
				mg/l					expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plant	es	CE50	OCDE 201	73 mg/l	96 h	Selenastrum			Valeur
aquatiques						capricornutum			expérimentale; Taux
									de croissance
hosphate de triéthyle									

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	Équivalent à OCDE 203	> 100 mg/l	96 h	Danio rerio		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	OCDE 202	2705 mg/l	24 h	Daphnia magna		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité algues et autres pla <mark>nte:</mark> aquatiques	CE50	Autres	901 mg/l	72 h		Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité chronique invertébré aquatique	NOEC	Équivalent à OCDE 211	31.6 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle Méthode Organisme Détermination de la Paramètre Valeur Durée Conception Eau valeur de test douce/salée Toxicité aiguë poissons OCDE 203 > 1000 mg/l 96 h Danio rerio Système Eau douce Read-across; statique Concentration (non salée) nominale Toxicité aiguë invertébrés CE50 OCDE 202 129.7 mg/l 24 h Daphnia magna Système Eau douce Read-across; statique (non salée) Locomotion Toxicité algues et autres plantes CE50 OCDE 201 > 1640 mg/l 72 h Desmodesmus Système Eau douce Read-across; Taux de aquatiques Toxicité chronique invertébr<mark>é</mark> . statique subspicatus (non salée) croissance NOEC OCDE 211 ≥ 10 mg/l 21 jour(s) Daphnia magna Système Eau douce Read-across; semi-statique (non salée) Reproduction aquatique CE50 OCDE 209 > 100 mg/l 3 h Boue activée Toxicité micro-organismes Système Eau douce Read-across; aquatiques statique (non salée) Concentration nominale

Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

12.2. Persistance et dégradabilité

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur	
OCDE 301E : Essai de « screening » modifié	14 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale	
de l'OCDE				
OCDE 301C : Essai MITI modifié (I)	0 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale	

phosphate de triéthyle Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301C : Essai MITI modifié (I)	<mark>0 %</mark>	28 jour(s)	Valeur expérimentale
OCDE 302B : Biodégradabi <mark>lité dite</mark>	97 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale
intrinsèque : essai Zahn-Wellens/EMPA			

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2011-04-12

Date de la révision: 2016-02-22

Numéro de la révision: 0302 Numéro de produit: 51591 11 / 17

L'évaluation du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 302C	0 %	28 jour(s)	Read-across

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode		Valeur	Conc. radicaux OH		Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92		0.92 jour(s)			QSAR

Période de demi-valeur eau (†1/2 eau)

• •	criode de derrii valedi eda	(t 172 cau)				
	Méthode		Valeur	Dégradation Détermination de la va primaire/minéralisation		Détermination de la valeur
			20 h			Read-across

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coteka Mousse Multi-Usages

Log Kow

20g 11011								
Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur				
	Sans objet (mélange)							

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

BCF poissons

	Paramètre	Métho	ode	Valeur	Dur	ée	Organisme	Détermination de la valeur
	BCF			0.8 - 4.6			Cyprinus carpio	Valeur expérimentale
Lo	og Kow							

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		<mark>2.5</mark> 9		Valeur expérimentale

phosphate de triéthyle

BCF poissons

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	3	Détermination de la valeur
	BCF	OCDE 305	0.5 - 1.3	6 semaine(s)	Cyprinus carpio	Valeur expérimentale
_						

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Méthode A.8 de l'UE		1.11		Valeur expérimentale

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

BCF poissons

Pa	aramètre	Méthode	Valeur	Durée	3	Détermination de la valeur
ВС	CF	OCDE 305	92 - 200	<mark>4 se</mark> maine(s)	Cyprinus carpio	Valeur expérimentale

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		<mark>5.2</mark> 2		Valeur estimative
OCDE 117		4.51	22 °C	Valeur expérimentale

Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

12.4. Mobilité dans le sol

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
8.95E-7 atm m³/mol		<mark>25 ℃</mark>		Valeur estimative

Conclusion

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité des composants

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

En raison de données insuffisantes, il ne peut pas être répondu à la question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Coteka Mousse Multi-Usages

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Aucun des constituants connus <mark>ne figure sur la liste des gaz fluorés à e</mark>ffet de serre (règlement (UE) nº 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

Motif de la révision: 3.2 Date d'établissement: 2011-04-12 Date de la révision: 2016-02-22

Numéro de la révision: 0302 Numéro de produit: 51591 12 / 17

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 05 01* (déchets non spécifiés ailleurs dans le chapitre 08: déchets d'isocyanates).

16 05 04* (gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut: gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Traitement spécifique. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

13.1.3 Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

oute (ADR) 14.1. Numéro ONU Numéro ONU 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	1950
	1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	Aérosols
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Numéro d'identification du danger	
Classe	2
Code de classification	5F
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
14.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	IIIII
Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales Quantités limitées	625
Quantites limitees	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse
	brute)
Chemin de fer (RID) 14.1. Numéro ONU Numéro ONU	1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	Aérosols
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Numéro d'identification du danger	23
Classe	2
Code de classification	5F
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
14.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	625
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les
	matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
tif de la révision: 3.2	Date d'établissement: 2011-04-12
tif de la révision: 3.2	
tif de la révision: 3.2	Date d'établissement: 2011-04-12 Date de la révision: 2016-02-22

Coteka Mousse Multi-Usages Voies de navigation intérieures (ADN) 14.1. Numéro ONU Numéro ONU 1950 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition Aérosols 14.3. Classe(s) de danger pour le transport Code de classification 5F 14.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 14.5. Dangers pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales 190 Dispositions spéciales 327 Dispositions spéciales 344 Dispositions spéciales 625 Quantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute) Mer (IMDG/IMSBC) 14.1. Numéro ONU Numéro ONU 1950 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Aerosols Nom d'expédition 14.3. Classe(s) de danger pour le transport 2.1 Classe 14.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 14.5. Dangers pour l'environnement Polluant marin Marque matière dangereuse pour l'environnement non 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Dispositions spéciales 190 277 Dispositions spéciales Dispositions spéciales 327 Dispositions spéciales 344 Dispositions spéciales 959 Quantités limitées Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute) 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Annexe II de Marpol 73/78 Sans objet Air (ICAO-TI/IATA-DGR) 14.1. Numéro ONU Numéro ONU 1950 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition Aerosols, flammable 14.3. Classe(s) de danger pour le transport Classe 2.1 14.4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage 2.1 14.5. Dangers pour l'environnement Marque matière dangereuse pour l'environnement non 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur A145 Dispositions spéciales A167 Dispositions spéciales A802 Dispositions spéciales Transport passagers et c<mark>argo: quantités limitées: quantité nett</mark>e max. par 30 kg G RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation Motif de la révision: 3.2 Date d'établissement: 2011-04-12 Date de la révision: 2016-02-22 Numéro de la révision: 0302 Numéro de produit: 51591 14 / 17

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV		Rem	arque	
35.8 %				

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant (s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006; restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur

. , ,		glement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise su certains mélanges et articles dangereux.
	Dénomination de la substance, du groupe de	Conditions de restriction
	substances ou du mélange	
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) phosphate de triéthyle	substances ou du mélange Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008:	1. Ne peuvent être utilisés: — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers, — dans des farces et attrapes, — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être sur des leux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être sur lisé comme tel, même sous des aspects décoratifs. 2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché. 3. Ne peuvent être mis sur marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et: — s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Diisocyanate de méthylènediphényle (MDI) y compris les isomères spécifiques suivants: diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diisocyanate de 2,4'-méthylènediphényle diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle	1. Ne peut être mis sur le marché après le 27 décembre 2010, en tant que constituant de mélanges à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % de MDI en poids pour la ve au public, à moins que les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage: a) contienne des gants de protection conformes aux exigences de la directive 89/686/CE du Conseil; b) porte de manière visible, lisible et indélébile, et sans préjudice d'autres dispositions de législation communautaire concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et des mélanges, les mentions suivantes: "— Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. — Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. — Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norm EN 14387)."2. Par dérogation, le paragraphe 1, point a), ne s'applique pas aux adhésifs thermofusibles.
<u>Législation nationale Pays-Bas</u> <u>Coteka Mousse Multi-Usages</u>		
ldentification des déch <mark>ets</mark> (Pays-Bas) Waterbezwaarlijkheid	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 06	
<u>Législation nationale Allemagne</u>	11	
Coteka Mousse Multi-Usages		Date diétablissement 2014 04 12
if de la révision: 3.2		Date d'établissement: 2011-04-12
ii de la revision. 3.2		Date de la révision: 2016-02-22

WGK		1; Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)
phosphate de triéthyle		
TA-Luft		5.2.5
diisocyanate de 4,4'-mét	hylèned	liphényle
MAK - Krebserzeugend		4
Kategorie		
Schwangerschaft Grup	pe	C
MAK 8-Stunden-Mittel	wert	Diphenylmethan-4,4'-diisocyanat (MDI) (einatembare Fraktion); 0.05 mg/m³; gemessen als einatembare Fraktion (vgl.
mg/m³		Abschn. Vd) S. 191)
TA-Luft		5.2.5; I
		5.2.5

Législation nationale France

Coteka Mousse Multi-Usages

Aucun renseignement disponible

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Catégorie cancérogène C2

Législation nationale Belgique

Coteka Mousse Multi-Usages

Aucun renseignement disponible

Autres données pertinentes

Coteka Mousse Multi-Usages

Aucun renseignement disponible

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

CIRC - classification 3; 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and polymeric 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voi<mark>es respiratoires.</mark>
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d<mark>'effets graves pour les organes (poumo</mark>ns) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
- (*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Limites de concentration spécifiques CLP

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	C≥5%	Eye Irrit. 2; H319	CLP Annexe VI (ATP 1)
	C≥5%	Skin Irrit. 2; H315	CLP Annexe VI (ATP 1)
	C ≥ 0.1 %	Resp. Sens. 1; H334	CLP Annexe VI (ATP 1)
	C≥5%	STOT SE 3; H335	CLP Annexe VI (ATP 1)

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont

Motif de la révision: 3.2	Date d'établissement: 2011-04-12
	Date de la révision: 2016-02-22

Numéro de la révision: 0302 Numéro de produit: 51591 16/17

